

## SECTION : INTRODUCTION

### QUESTIONNAIRE : QU'EN SAVEZ-VOUS?

---

**DURÉE** : 30 min

#### **RÉSULTAT DE L'APPRENTISSAGE :**

Les participants comprendront :

- en quoi consiste une profession réglementée;
- quel est le rôle des organismes de réglementation;
- quelles sont les professions réglementées.

#### **DESCRIPTION :**

1. Demandez aux participants de remplir, individuellement, le questionnaire de la **page 2** de leur guide.
2. Vérifiez les réponses avec l'ensemble du groupe (utilisez le corrigé fourni).
3. Vous pouvez décider d'offrir des exemplaires de la brochure « Accès aux professions en Ontario... » publiée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à tous les participants qui souhaitent en savoir plus sur une profession en particulier. Vous pouvez obtenir la brochure auprès du ministère et non auprès de Publications Ontario.

**PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES :  
QU'EN SAVEZ-VOUS? CORRIGÉ**

**1. Une profession est « réglementée » quand :**

- A) L'accès à la profession est contrôlé par une organisation.
- B) Une loi provinciale définit qui peut exercer la profession.
- C) Il existe des normes que les membres de la profession doivent respecter.
- D) Toutes ces réponses.**
- E) Aucune de ces réponses.

**2. Vous ne pouvez travailler comme membre d'une profession réglementée sans posséder un permis.**

Vrai      Faux

*(Dans certaines professions, vous pouvez faire le travail, mais vous n'êtes pas autorisés à utiliser le titre, par exemple ingénieur. Cette situation est rare dans les professions de la santé.)*

**3. Il incombe aux organismes de réglementation professionnelle :**

- A) De fixer les conditions d'entrée et de formation.
- B) Évaluer les qualifications et les titres de compétence.
- C) De soumettre à une discipline les membres de la profession.
- D) Toutes ces réponses.**
- E) Aucune de ces réponses.

**4. Les organismes de réglementation professionnelle sont formés de membres de la profession qu'ils contrôlent.**

Vrai      Faux (Il s'agit de professions « auto-réglementées ».)

**5. Lesquelles des professions suivantes ne sont pas des professions réglementées?**

- A) *Infirmière*
- B) *Médecin*
- C) Nutritionniste**
- D) *Chiropraticien*
- E) *Massothérapeute*
- F) *Toutes ces réponses.*
- G) *Aucune de ces réponses.*

*(Un diététiste exerce une profession réglementée; ce n'est pas le cas du nutritionniste.)*

**6. Dans la plupart des cas, les gens qui ont fait des études à l'étranger ne sont pas autorisés à exercer leur profession en Ontario.**

Vrai      **Faux** (Ils devront satisfaire à certaines exigences, mais de nombreux professionnels formés à l'étranger exercent leur profession en Ontario.)

**7. La plupart des organismes de réglementation professionnelle exigent que les nouveaux membres de la profession possèdent :**

- A) Un diplôme d'une université canadienne ou l'équivalent.
- B) De l'expérience de travail au Canada.
- C) Des compétences linguistiques acceptables en anglais ou en français.
- D) Toutes ces réponses.**
- E) Aucune de ces réponses.

*(Bien que toutes ces exigences ne soient pas requises par chaque profession.)*

**LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES :  
QU'EN SAVEZ-VOUS?**

**Encerclez la bonne réponse à chaque question.**

1. Une profession est « réglementée » quand:
  - A) L'accès à la profession est contrôlé par une organisation.
  - B) Une loi provinciale définit qui peut exercer la profession.
  - C) Il existe des normes de pratique que les membres de la profession doivent respecter.
  - D) Toutes ces réponses.
  - E) Aucune de ces réponses.
  
2. Vous ne pouvez travailler comme membre d'une profession réglementée sans posséder un permis.

Vrai      Faux
  
3. Il incombe aux organismes de réglementation professionnelle:
  - A) De fixer les conditions d'entrée et de formation.
  - B) D'évaluer les qualifications et les titres de compétence.
  - C) De soumettre à une discipline les membres de la profession.
  - D) Toutes ces réponses.
  - E) Aucune de ces réponses.
  
4. Les organismes de réglementation professionnelle sont formés de membres de la profession qu'ils contrôlent.

Vrai      Faux
  
5. Lesquelles des professions suivantes ne sont pas des professions réglementées?
  - A) Infirmière
  - B) Médecin
  - C) Nutritionniste
  - D) Chiropraticien
  - E) Massothérapeute
  - F) Toutes ces réponses.
  - G) Aucune de ces réponses.
  
6. Dans la plupart des cas, les gens qui ont fait des études à l'étranger ne sont pas autorisés à exercer leur profession en Ontario.

Vrai      Faux
  
7. La plupart des organismes de réglementation professionnelle exigent que les nouveaux membres de la profession possèdent:
  - A) Un diplôme d'une université canadienne ou l'équivalent.
  - B) De l'expérience de travail au Canada.
  - C) Des compétences linguistiques acceptables en anglais et en français.
  - D) Toutes ces réponses.
  - E) Aucune de ces réponses.